



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU
16 DECEMBRE 2021

Présidence : **Monsieur Vincent GUILLET, Syndic**

Présents : **62 citoyennes et citoyens**

Se sont excusés : **M. Frédéric Peiry
M. Thierry Chevalley
M. Paul-André Roulin
M. et Mme Jean-Pierre et Mirella Clerc
M. Didier Steiner
M. et Mme Frédéric et Valérie Waeber
M. et Mme Jean-Marc et Martine Hayoz**

Scrutateurs : **Monsieur Arsène Sciboz
Monsieur Philippe Peiry**

Au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire du budget 2022. Il souhaite la bienvenue et remercie toutes les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée aux affaires communales.

Le Conseil communal informe que l'assemblée communale se déroule dans le respect des règles d'hygiène préconisées par OFSP. M. Guillet rappelle que le port du masque est obligatoire durant cette assemblée, seuls les membres du Conseil ainsi que les personnes qui prennent la parole peuvent enlever le masque.

Assemblée communale

Masque obligatoire

Coronavirus : le Conseil fédéral renforce les mesures 03.12.2021

A partir du 6 décembre dans toute la Suisse :

- Extension du certificat COVID**
Répétiteurs et entraînements en groupes fixes à l'extérieur
- Extension du port du masque à l'intérieur**
Si certificat obligatoire, masque obligatoire également
Exceptions : marchés, cercle d'amis, chœur, certains sports, table de restaurant
- Validité des tests plus courts**
Test rapide antigénique (après le prélèvement de l'échantillon)
- Possibilité de restreindre l'accès**
Possibilité pour les entreprises et organisations d'exiger le certificat de restriction d'accès aux personnes vaccinées et guéries
Dans ce cas, pas d'obligation de porter un masque et de consommer assis
- Télétravail vivement recommandé**
Au travail, masque obligatoire si plus d'une personne dans la même pièce

Mesures toujours en vigueur:

- Certificat obligatoire : restaurants, événements, culture, sport et loisirs
- Réunions privées de max. 10 personnes à l'intérieur (10 à l'extérieur)
- Maskes obligatoires dans les transports publics et les magasins

Assemblée communale du 16 décembre 2021

Il relève la présence de

- Madame la Députée Sandra Lepori,
- Monsieur le Député Pierre-Alain Bapst,

- Madame la Présidente de Paroisse, Murielle Sturny
- Messieurs les Conseillers de Paroisse Bernard Peiry et Michel Waeber.

CONVOCATION : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : conformément à l'art. 12 ReLCo.

Remarque : aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 juin 2021.



Le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2021 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

2. Modification du coefficient d'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des personnes morales de 92.1% à 85.0%, uniquement pour l'année 2022



Pour le traitement du point 2 de l'ordre du jour, modification du coefficient d'impôt communal sur le revenu des personnes physiques et des personnes morales de 92.1% à 85% uniquement pour l'année 2022, M. Vincent Guillet donne la parole à M. Olivier Girardin, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

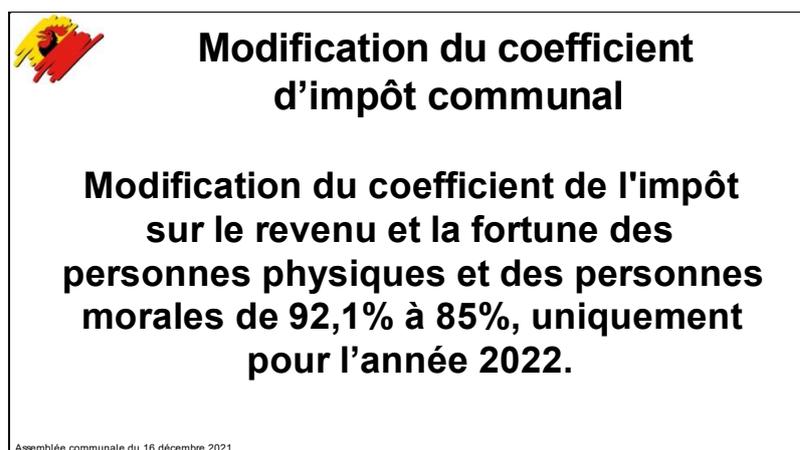
Présentation

Mesdames, Messieurs,

Lors des deux dernières années, le Conseil communal a proposé d'abaisser le coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 92,1 à 88% ceci de manière provisoire.

Lors de sa séance spéciale consacrée au budget 2022, le Conseil communal a mené des réflexions afin de fixer le coefficient d'impôt pour l'année 2022.

En tenant compte de la planification financière des années 2021-2025, le Conseil communal est en mesure de proposer à l'assemblée communale, une nouvelle modification du coefficient d'impôt communal et de le fixer à 0.85 ceci pour l'année 2022 uniquement.



M. Vincent Guillet remercie M. Girardin pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

concernant la modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 92.1 % à 85.0 %, uniquement pour l'année 2022.

Assemblée communale du 16 décembre 2021

5

Rapport de la Commission financière

Point 2 Modification du coefficient d'impôt communal

Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable à la modification du coefficient d'impôt de 92.1% à 85% uniquement pour l'année 2022, selon la proposition du Conseil. La baisse du coefficient d'impôt uniquement pour l'année 2022 a été prise en compte dans l'établissement du budget 2022. Nous relevons que :

- *Le budget est positif malgré cette baisse.*
- *L'estimation des revenus d'impôt a été faite selon les recommandations du Service Cantonal des Contributions.*
- *Les revenus liés à l'évolution positive du nombre de contribuables dans la commune compensent la baisse du taux.*

Il s'agit de la 3ème année consécutive que le taux d'impôts peut être baissé. Avec un taux à 85%, la commune se situe proche des communes sarinoises avoisinantes.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.



Questions ?

concernant la modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 92.1 % à 85.0 %, uniquement pour l'année 2022.

Assemblée communale du 16 décembre 2021

6

Question : aucune

La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.



Vote

**concernant la modification
du coefficient d'impôt
communal pour les
personnes physiques et
les personnes morales
de 92.1 % à 85.0 %,
uniquement pour l'année
2022.**



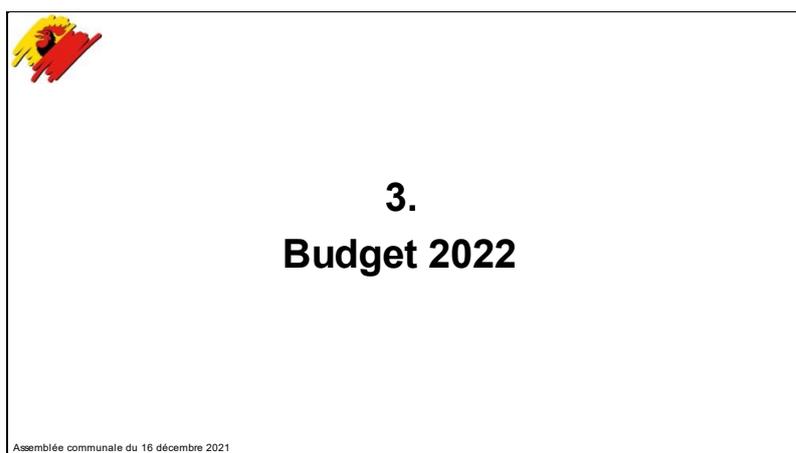
Assemblée communale du 16 décembre 2021

7

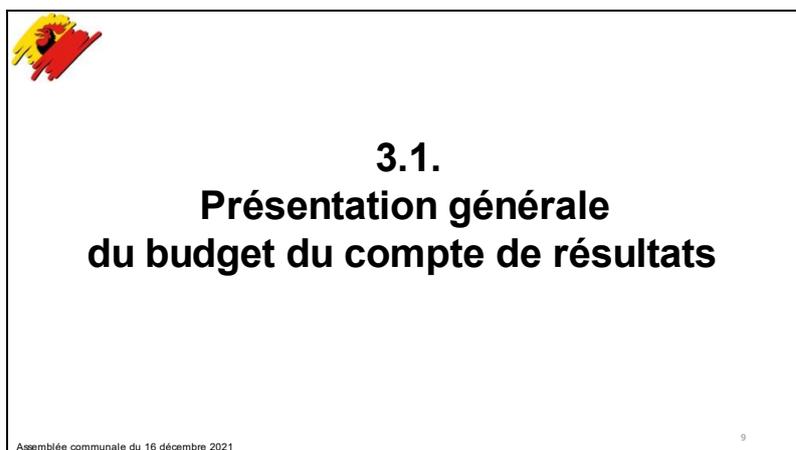
Vote : **La modification du coefficient d'impôt pour les personnes physiques et les personnes morales de 92.1 % à 85.0 %, uniquement pour l'année 2022, est acceptée à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

3. Budget 2022



3.1. Présentation générale du budget du compte de résultat et budget des investissements



M. Vincent Guillet passe au point 3.1 de l'ordre du jour.

Ce budget ne sera pas lu dans son intégralité puisque les citoyennes et citoyens ont pu prendre connaissance des chiffres détaillés par le biais des Chroniques Treyvaliennes et du site internet de la commune. De plus, il était disponible au secrétariat communal.

Pour le traitement du point 3.1 de l'ordre du jour, présentation générale des budgets du compte de résultats et des investissements, M. Guillet donne la parole à M. Olivier Girardin, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

Présentation

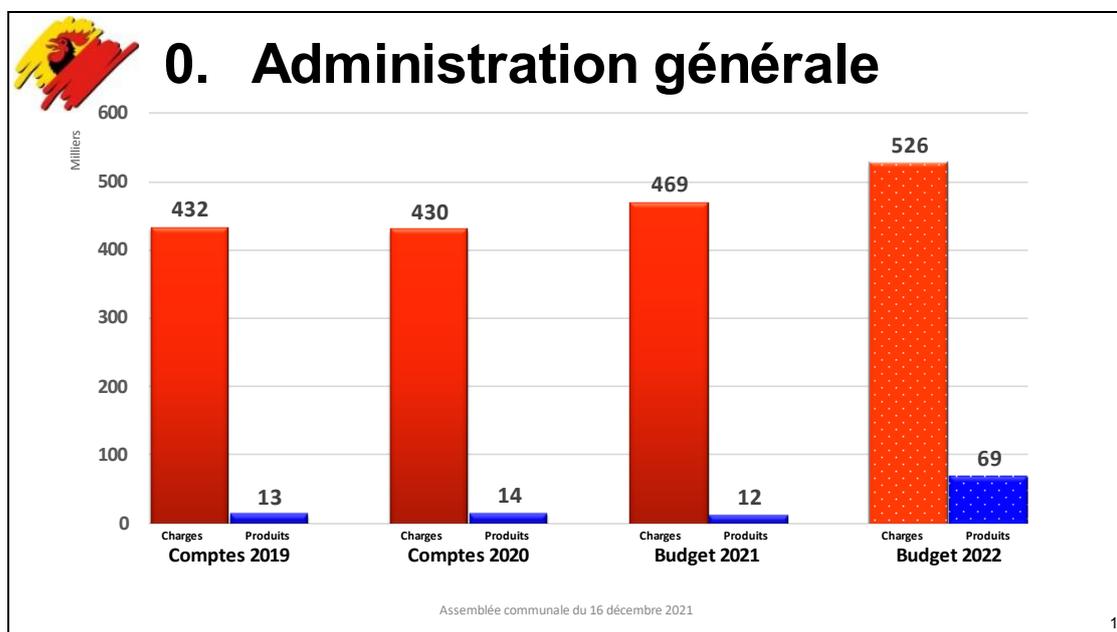
Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le budget 2022 a été élaboré avec la nouvelle Méthode Comptable Harmonisée (MCH2), nouvelle méthode qui était initialement prévue déjà en 2021.

Les exigences de cette nouvelle méthode opèrent un changement global dans la présentation des comptes, pour cette raison, il est difficile de faire des comparaisons avec les années précédentes.

Il est important de souligner que l'adaptation de cette méthode permet une lecture plus précise et plus transparente.

La présentation qui suivra, vous permettra de vous rendre compte de ce qui précède.
L'un des points exigés par cette méthode était la réévaluation du patrimoine de la commune qui pour ce fait, nous a obligé de reprendre les investissements sur les 20 dernières années, expliquant les différences d'amortissements.



	Charges	Produits	Exc. de charges
0 ADMINISTRATION GENERALE	Fr. 525'645.00	Fr. 68'710.00	Fr. 456'935.00

0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision

Charges : Fr. 12'000.00

Le passage à MCH2 et sa mise en place occasionnent un surcoût.

0220.3113.00 Matériel informatique

Charges : Fr. 3'000.00

Dans ce montant est compris le remplacement d'un ordinateur devenu obsolète.

0220.3158.00 Contrat de maintenance

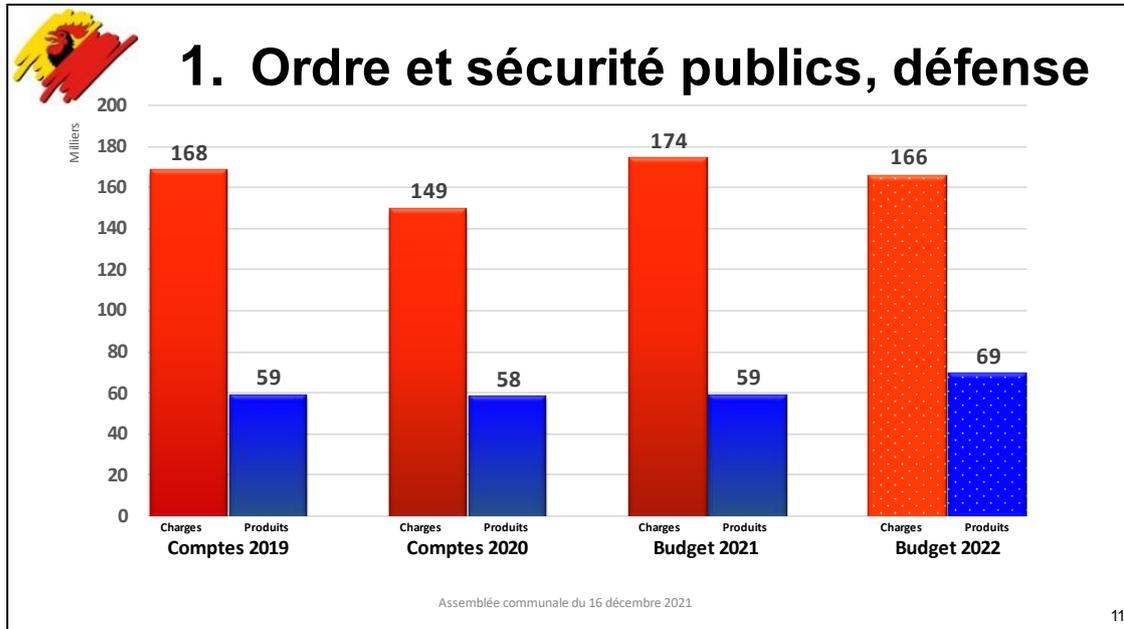
Charges : Fr. 33'570.00

Dans ce montant est inclus, entre autres, la mise en place des QR factures et des frais liés à MCH2.

0290.3120.01 Eau, énergie, combustible (studio et rez)

Charges : Fr. 20'000.00

Nouveau compte, ces frais sont en lien avec les comptes 0290.4470.00 « Loyers locaux administratifs » et 0290.4470.01 « Loyers locaux PPE ».



11

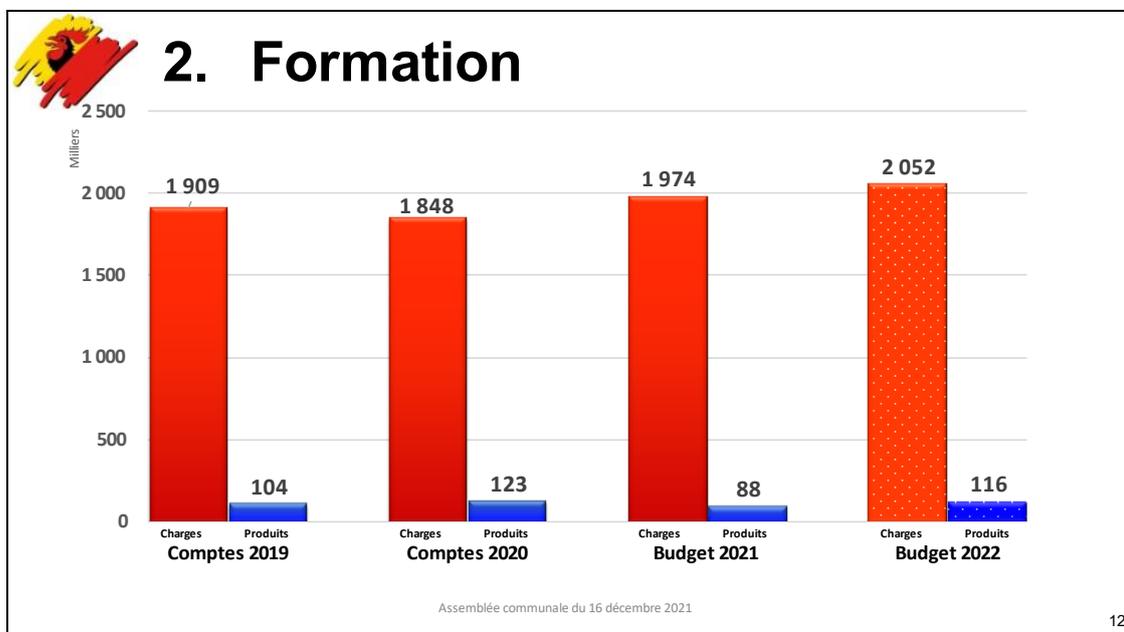
	Charges	Produits	Exc. de charges
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	Fr. 165'670.00	Fr. 69'250.00	Fr. 96'420.00

1500.3300.40 Amortissements planifiés du local du feu

et le compte :

1500.3300.90 Amortissements planifiés véhicules

Ici les comptes d'amortissement sont splittés, MCH2 nous oblige à séparer ce qui concerne les immeubles, les routes ou encore les véhicules.



12

	Charges	Produits	Exc. de charges
2 FORMATION	Fr. 2'051'710.00	Fr. 116'340.00	Fr. 1'935'370.00

2120.3113.00 Matériel informatique

Charges : Fr. 22'400.00

Les besoins informatiques pour les classes de la petite et de la grande école nécessite le renouvellement de 18 ordinateurs, de 6 autres supports électroniques (IPad) et d'un écran.

2120.3171.00 Excursions et camps
Charges : Fr. 27'860.00

Dès août 2022, les élèves de la Commune iront suivre les cours de natation à la piscine de Marly, ce qui, dans ce montant, porte la participation de la Commune à Fr. 15'000.—.

2180.3105.00 Frais de repas
Charges : Fr. 21'870.00

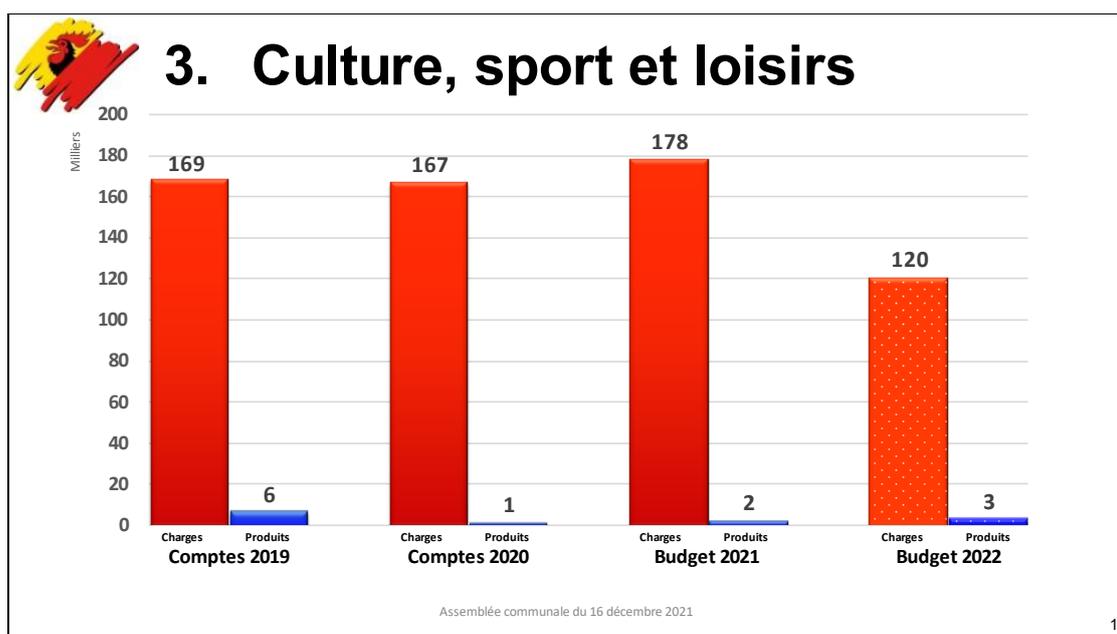
Ce montant comprend les frais de repas extra-scolaires et est influencé par le nombre d'enfants fréquentant cette structure.

2180.4631.01 Subventions cantonales AES

Explications : ceci correspond uniquement aux prestations à recevoir pour les enfants qui sont à l'école enfantine (1H + 2H)

2140.3611.00 Ecole de musique – Participation aux dépenses du Conservatoire
Charges : Fr. 48'000.00

Représente le chiffre communiqué par le Conservatoire et qui est influencé par le nombre d'élèves inscrits.



13

	Charges	Produits	Exc. de charges
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	Fr. 120'460.00	Fr. 3'010.00	Fr. 117'450.00

3210.3632.00 Contribution à la bibliothèque intercommunale
Charges : Fr. 10'530.00

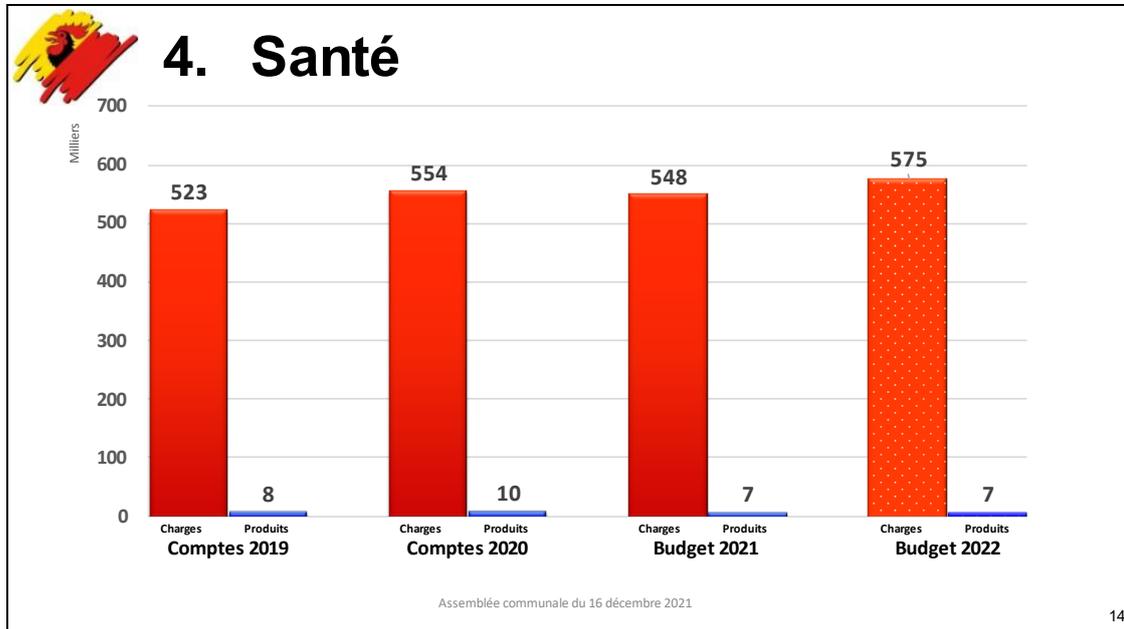
Ce montant comprend la participation pour les habitants de Treyvaux et les élèves des écoles de notre village et concerne uniquement la bibliothèque sur la Commune de Marly.

3210.3632.01 Participation aux frais bibliothèque (Marly)

Ce compte est le reflet des charges qui concernent la bibliothèque située sur la Commune de Treyvaux et qui est gérée par la Commune de Marly qui se charge de faire le roulement des livres (entre Marly et Treyvaux).

3410.3634.00 Participation au SRM la Berra

Explication : Jusqu'à 2021, nous avons l'amortissement de l'investissement fait en 2011 pour une durée de 10 ans. Dès 2022, la participation de la commune de Treyvaux est annuelle, la cote part est de CHF 3.- par habitant (1466 personnes pour 2022)



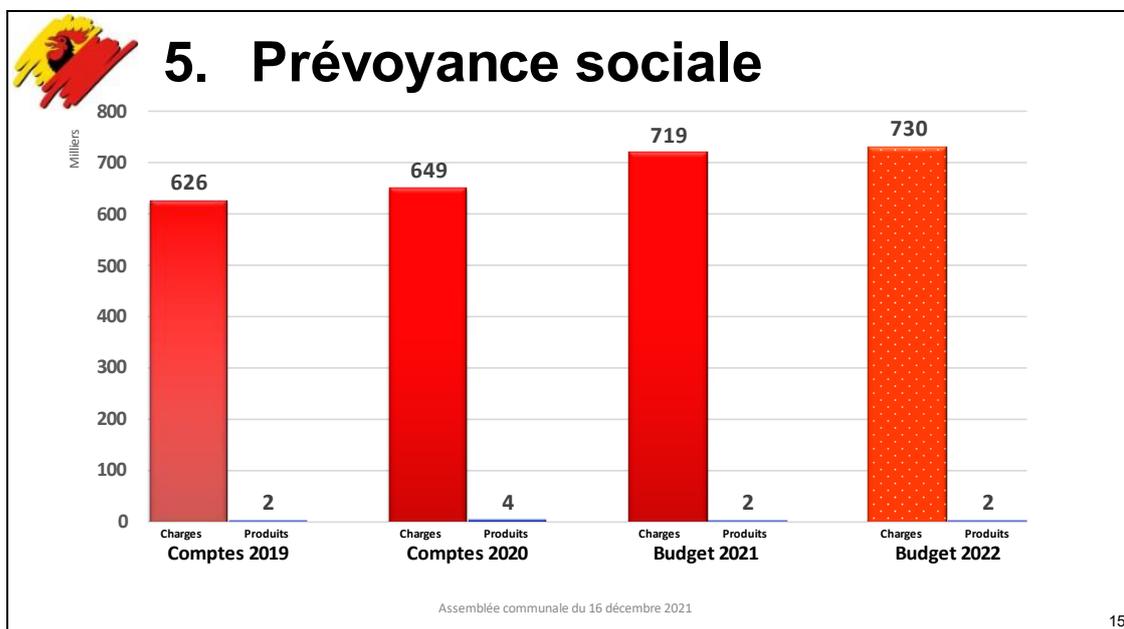
	Charges	Produits	Exc. de charges
4 SANTE	Fr. 574'780.00	Fr. 6'500.00	Fr. 568'280.00

Sous cette rubrique, la majorité des montants au budget 2022 concernent les soins et sont des charges liées qui nous sont communiquées et que nous n'avons pas la possibilité d'influencer.

4110.3611.00 Contributions aux coûts résiduels des soins

Charges : Fr. 5'400.00

Ce montant est en augmentation depuis plusieurs années et nous est communiqué directement par le Service de la Santé Publique (SSP).



		Charges	Produits	Exc. de charges
5	PREVOYANCE SOCIALE	Fr. 730'380.00	Fr. 2'430.00	Fr. 727'950.00

5451.3636.01 Structures d'accueil extrafamilial de jour

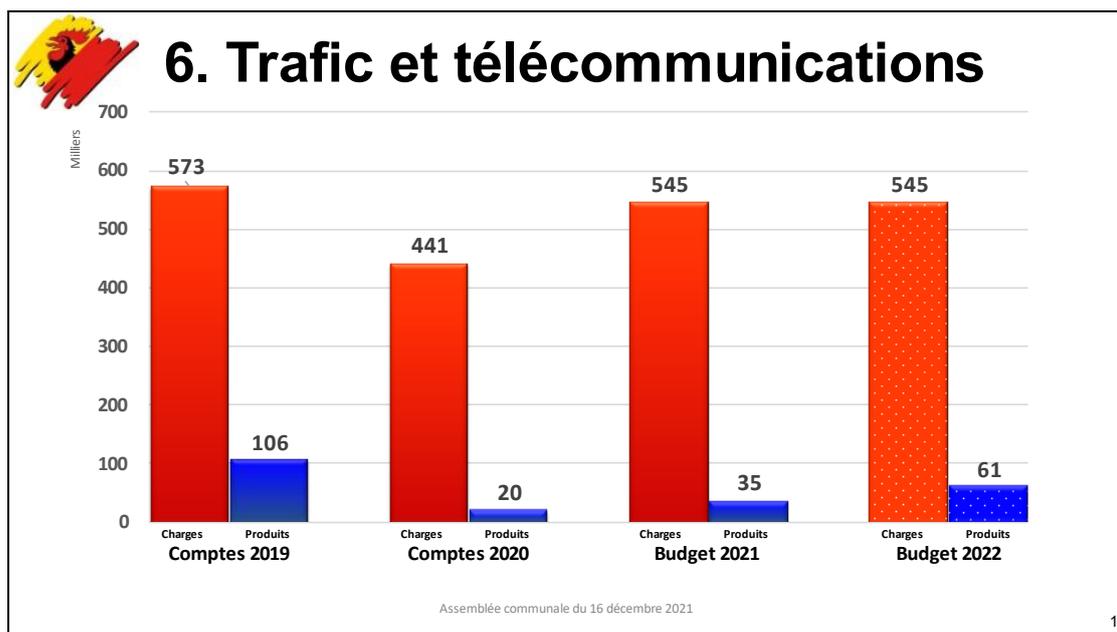
Charges : Fr. 25'000.00

Représentent les subventions pour l'Accueil familial de jour. Fréquentation en augmentation.

5590.3631.00 Contribution des communes au Fonds cantonal de l'emploi

Charges : Fr. 24'920.00

Ce montant représente la contribution de notre commune au fonds cantonal de l'emploi – chômage.



		Charges	Produits	Exc. de charges
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	Fr. 544'870.00	Fr. 60'520.00	Fr. 484'350.00

6150.3111.00 Achat de machines, appareils, véhicules, outils

Charges: Fr. 9'250.00

Ce montant est prévu pour le remplacement d'une tondeuse défectueuse et l'acquisition d'une balayeuse.

6150.3141.00 Entretien des routes

Charges: Fr. 39'000.00

Dans ce montant est compris le renouvellement du marquage au Pratzey pour la somme de Fr. 4'000.00. Le canton va réaliser la réfection de la couche de roulement, pose du tapis phonoabsorbant.

6150.3300.10 Entretien des routes

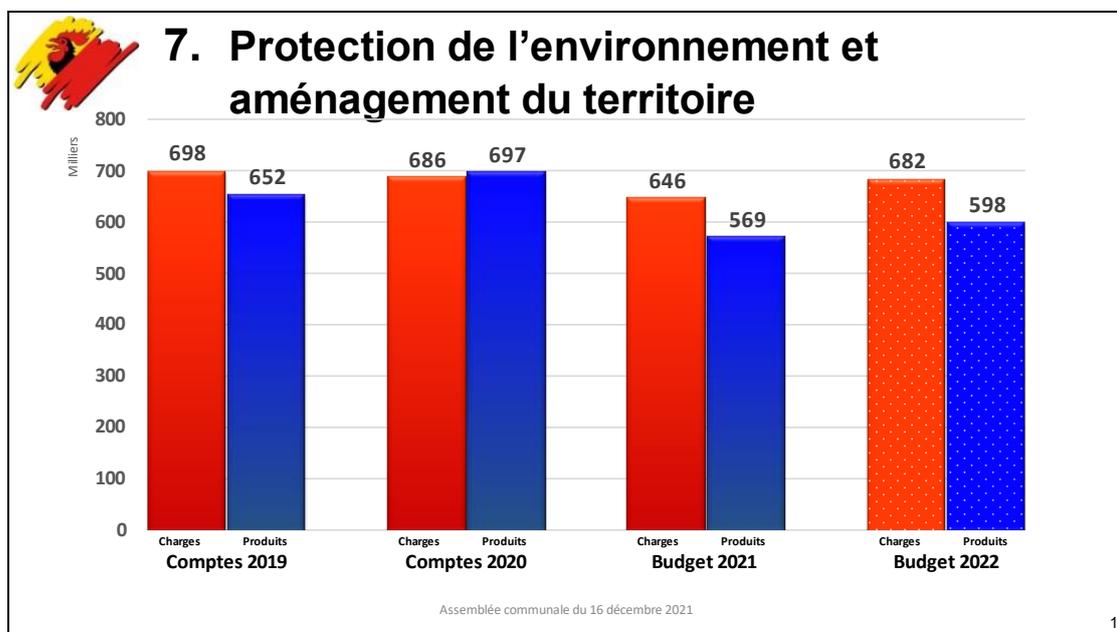
Charges: Fr. 177'070.00

L'amortissement a été revu avec les contraintes liées au passage au plan comptable MCH2.

6150.4612.00 Participation commune de Bois d'Amont (Senèdes) pour le sel

Produits: Fr. 1'800.00

Ce montant correspond au sel de déneigement pour le secteur de Senèdes, utilisé depuis notre dépôt de la déchetterie.



17

	Charges	Produits	Exc. de charges
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAG. DU TERRIROIRE	Fr. 682'460.00	Fr. 598'230.00	Fr. 84'230.00

7101.3111.01 Achat de compteurs

Le montant de Fr. 6'000.00 représente principalement les besoins en nouveaux compteurs d'eau pour le quartier « En Beauregard » ainsi que pour le remplacement de compteurs défectueux.

7101.3143.00 Entretien du réseau d'eau

Charges: Fr. 44'650.00

Dans ce montant est prévu le coût de l'étude hydrologique pour la source du Moulin, soit la somme de Fr. 7'000.00.

7201.3137.01 Taxe sur les micropolluants

Charges: Fr. 11'070.00

Ceci est une nouvelle taxe obligatoire de l'AIGN (Association intercommunale Gérine-Nessler) et qui concerne le traitement des micros polluants

7410.3140.00 Entretien des ouvrages et endiguements

Charges: Fr. 20'000.00

Dans ce montant est prévu le coût pour la réfection de la tête du ruisseau des Argagny, Prila d'Amont, pour la somme de Fr. 13'000.00.

7690.3140.00 Entretien des terrains

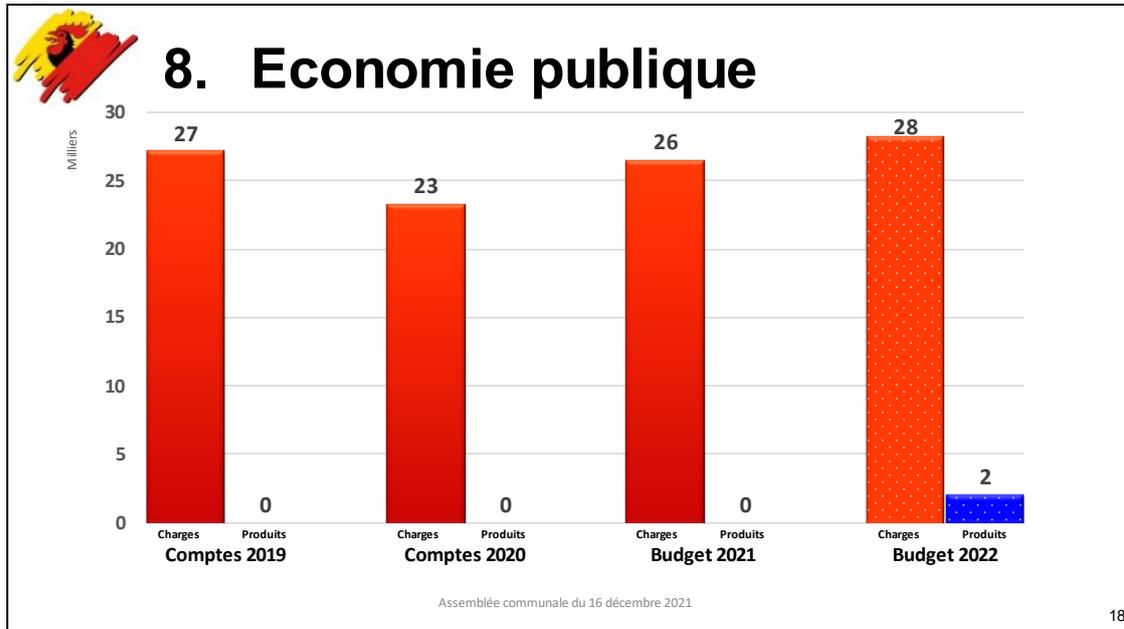
Charges: Fr. 5'000.00

Cette somme correspond aux analyses du terrain de l'ancienne décharge En Purlau (Derrière les Prés) qui figure au cadastre des sites potentiellement pollués.

7710.3143.00 Frais d'entretien du cimetière

Charges: Fr. 15'000.00

Dans cette somme, il est prévu le prolongement du chemin d'accès en pavés, à la chapelle mortuaire.



18

	Charges	Produits	Exc. de charges
8 ECONOMIE PUBLIQUE	Fr. 28'180.00	Fr. 2'030.00	Fr. 26'150.00

8200.3300.10 Amortissements planifiés des routes

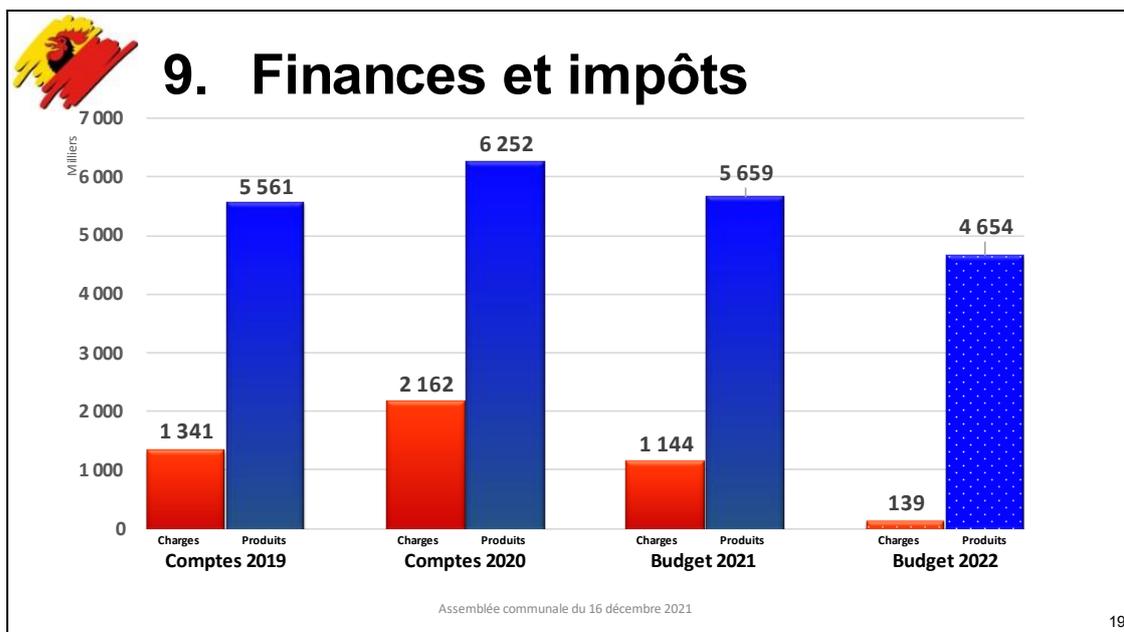
Charges : Fr. 3'060.00

Correspond à la prévision d'amortissement de la réfection de la route d'accès forestier de la Perrausa.

8200.3300.40 Amortissements planifiés des bâtiments

Charges : Fr. 1'010.00

Correspond à l'amortissement de la cabane de la Joux.



19

	Charges	Produits	Exc. de produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 138'840.00	Fr. 4'654'400.00	Fr. 4'515'560.00

Pour rappel, les impôts ordinaires regroupent sur les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Sous ce même chapitre :

9100.4000.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques

Produits : Fr. 2'946'000.00

Ce montant nous est communiqué par le Service des contributions.

9100.4010.00 Impôts sur le bénéfice (pers. morales)

Produits : Fr. 26'700.00

Ce montant nous est également communiqué par le Service des contributions.

9300 Péréquation financière intercommunale

Produits : Fr. 499'670.00

9300.4621.00 Attribution de la péréquation des besoins pour la somme de Fr. 73'380.00.

9300.4622.00 Attribution de la péréquation des ressources pour la somme de Fr. 426'290.00.



Budget du compte de résultats

Total des charges	Fr. 5'562'995.—
Total des produits	<u>Fr. 5'581'420.—</u>
Excédent de produits	Fr. 18'425. —

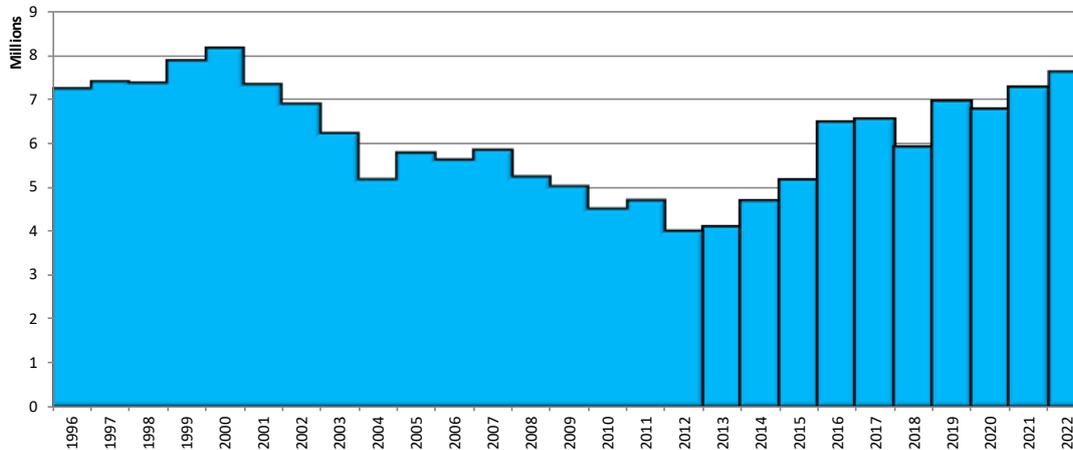
Assemblée communale du 16 décembre 2021 20

	Charges	Produits	Exc. de produits
TOTALISATION	Fr. 5'562'995.00	Fr. 5'581'420.00	Fr. 18'425.00

Evolution de la dette communale



Evolution de la dette communale 1996 - 2022



Assemblée communale du 16 décembre 2021

21

Les dettes brutes étaient pour 2021 de Fr. 7'263'085.60.

La nouvelle dette communale pour 2022 est de Fr. 7'584'925.60 (+ Fr. 321'840.00).



Budget des investissements

Total des charges	Fr. 350'000.—
Total des produits	Fr. 292'000.—
Excédent de charges	Fr. 58'000.—

Assemblée communale du 16 décembre 2021

22

Le budget des investissements pour 2022 concerne uniquement un report de 2021, soit la mise à ciel ouvert du ruisseau des Arbagnys ainsi que son subventionnement, soit

	Charges	Produits	Exc. de charges
Investissements	Fr. 350'000.00	Fr. 292'000.00	Fr. 58'000.00

M. Vincent Guillet remercie M. Girardin pour ses présentations.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 17 novembre 2021 pour examiner le budget du compte de résultats et des investissements pour l'année 2022. Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises de M. Guillet – Syndic, de M. Girardin – Responsable des Finances, de Mme Minguely – Caissière Communale et de Mme Roulin – Perceptrice des impôts. Nous remercions le Conseil Communal d'avoir mis tous les documents à disposition des citoyennes et citoyens, en toute transparence, au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune. La Commission Financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail et pour le soin apporté à l'élaboration du budget. Nous remercions également Mmes Minguely et Roulin pour leur disponibilité et leur travail.

Point 3 Budget 2022

L'examen du budget par la Commission Financière consiste pour l'essentiel à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable. Le budget du compte de résultats 2022 présente des charges de CHF 5'562'995.- et des revenus de CHF 5'581'420.- ; le bénéfice en découlant est de CHF 18'425.-. Malgré la baisse de l'impôt proposée, nous nous réjouissons de constater un bénéfice.

Nous relevons dans ce budget les principaux éléments suivants :

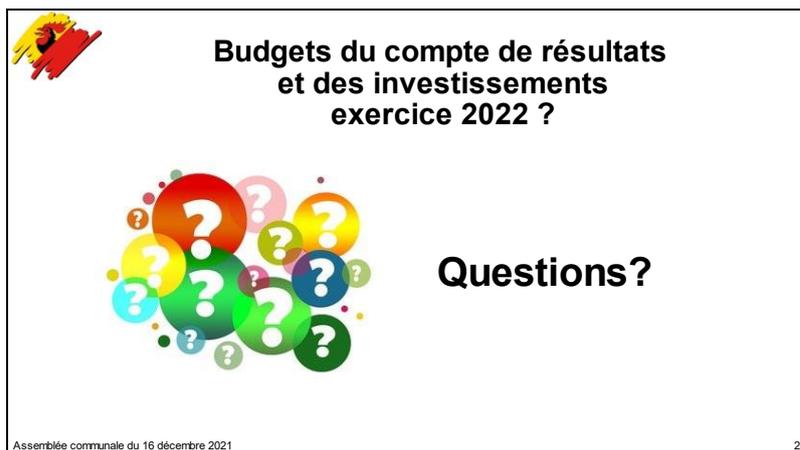
- *Introduction du nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2)*
- *La tenue des charges reste un exercice difficile à réaliser et le pouvoir de décision n'est pas toujours auprès du Conseil Communal. En effet, les charges liées représentent une part importante des dépenses communales et elles augmentent année après année. Pour 2022, la hausse représente presque 10%. Les charges sous la gestion directe du Conseil Communal sont légèrement inférieures au budget 2021, principalement dans le chapitre des routes avec un retour à la normale.*
- *Les charges d'amortissements liées à l'investissement « déchetterie et bâtiment édilitaire » commencent dès cet exercice 2022.*
- *Les impôts sur les mutations et ceux sur les gains immobiliers et plus-values ont été estimés de manière prudente car ils sont difficiles à estimer.*

L'examen des propositions de dépenses d'investissement par la Commission Financière consiste à vérifier si les moyens financiers mis en œuvre répondent de manière économique et efficace au but recherché.

- *Il n'y a pas de nouveaux investissements à noter, il s'agit uniquement de reports.*

Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement et d'investissements 2022.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.



La parole est à l'Assemblée.

Question au sujet du budget du compte de résultats : aucune

Question au sujet du budget des investissements : aucune



3.2. Vote final du budget du compte de résultat et du budget des investissements

M. Vincent Guillet passe au point 3.2. de l'ordre du jour, vote final du budget du compte de résultat et du budget des investissements 2022.

Le rapport de la Commission financière concernant ces deux budgets ont déjà été présentés. Pour rappel, la Commission financière préavis favorablement ces deux budgets.



Budget du compte de résultats

Total des charges	Fr. 5'562'995.—
Total des produits	<u>Fr. 5'581'420.—</u>
Excédent de produits	Fr. 18'425. —

Assemblée communale du 16 décembre 2021 26

Vote : Le budget du compte de résultats 2022 est accepté à l'unanimité.



Budget des investissements

Total des charges	Fr. 350'000.—
Total des produits	<u>Fr. 292'000.—</u>
Excédent de charges	Fr. 58'000.—

Assemblée communale du 16 décembre 2021 27

Vote : Le budget des investissements 2022 est accepté à l'unanimité.

M. Vincent Guillet remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ces budgets et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.

4. Vente de la parcelle à bâtir 2047 RF Le Bugnon – Zone résidentielle faible densité 1 – Délégation de compétence au Conseil communal



4.
Vente de la parcelle à bâtir 2047 RF Le Bugnon. Zone résidentielle faible densité -1
Délégation de compétence au Conseil communal

Assemblée communale du 16 décembre 2021 28

M. Vincent Guillet passe au point 4 de l'ordre du jour, vente de la parcelle à bâtir 2047 du Registre foncier de la Commune de Treyvaux – zone résidentielle faible densité 1. Délégation de compétence au Conseil communal.

Pour la présentation de ce point, M. Guillet passe la parole à Monsieur Pierre-Joseph Sciboz, Vice-Syndic, responsable du dicastère des constructions.

Présentation

Mesdames, Messieurs,



Vente de la parcelle à bâtir 2047 RF



Parcelle à bâtir 2047 RF
Le Bugnon
Zone résidentielle
faible densité 1

Parcelle de 565 m²

Assemblée communale du 16 décembre 2021 29

La parcelle 2047 du registre foncier au lieu-dit « Gros Bugnon », est l'ancien terrain où se trouvait le réservoir d'eau potable construit en 1920.

Lors de la mise en service du nouveau réservoir du « Sapalé », cet ouvrage a été gardé comme réserve incendie.

Depuis 2002, date du raccordement à l'eau de secours du GAME (groupement d'adduction d'eau du Mouret), cette réserve incendie n'était plus nécessaire et le raccordement plus toléré sur le réseau d'eau potable suite à une inspection du service de la sécurité alimentaire.

Et c'est lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2018 que le financement pour sa démolition a été accepté.

Ces travaux ont été réalisés en 2020 pour un montant de CHF 43'000.-



Vente de la parcelle à bâtir 2047 RF

- prix au m² de CHF 350.- soit un montant de CHF 197'750.- (non équipé)
- Le Conseil communal demande à l'assemblée une délégation spéciale pour la vente de cette parcelle au prix minimum de CHF 197'750.-

Assemblée communale du 16 décembre 2021 30

Cette parcelle de 565 m² se trouve aujourd'hui en zone résidentielle à faible densité, bien située dans un quartier calme, nuisance faible, exposition sud avec vue dégagée.

Renseigné par une Régie, l'estimation de vente basée sur la valeur actuelle du marché, ce bien pourrait trouver acquéreur pour un prix au m² de CHF 350.- soit un montant de CHF 197'750.- (non équipé).

Le règlement communal des finances approuvé le 23 juin de cette année, accorde au Conseil communal, la compétence décisionnelle en matière d'opérations d'acquisition ou de vente immobilière jusqu'à un montant de CHF 50'000.-

Dès lors, le Conseil communal demande à l'assemblée une délégation spéciale pour la vente de cette parcelle pour le prix minimum de CHF 197'750.-.

Merci de votre attention.



Vente de la parcelle à bâtir 2047 RF

- **Rapport de la Commission financière**
- **Vente de la parcelle à bâtir 2047 RF Le Bugnon. Zone résidentielle faible densité-1 Délégation de compétence au Conseil communal**

Assemblée communale du 16 décembre 2021 31

M. Vincent Guillet remercie M. Pierre-Joseph Sciboz pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.

Rapport de la commission financière

Point 4 Vente de la parcelle à bâtir 2047 RF – Le Bugnon

La vente de cette parcelle va dans la continuité de l'investissement de 2018 pour démanteler le réservoir. La commission financière donne un préavis favorable pour une délégation de compétence spéciale au Conseil communal pour la vente de cette parcelle au prix minimum de CHF 197'750.-.

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière.



**Vente de la parcelle à bâtir 2047 RF Le Bugnon.
Zone résidentielle faible densité-1
Délégation de compétence au Conseil communal**

Questions?

Assemblée communale du 16 décembre 2021 32

Question :

M. François Kolly demande quel est le délai fixé pour la vente de cette parcelle ?

M. Vincent Guillet répond qu'il n'y a pas de délai. Le Conseil communal a déjà reçu plusieurs demandes pour l'achat de cette parcelle. Avec cette délégation de compétence, le Conseil communal ne pourra pas la vendre en-dessous du prix fixé ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.



Vote

**Vente de la parcelle à bâtir
2047 RF Le Bugnon. Zone
résidentielle faible densité-1
Délégation de compétence
au Conseil communal**



Assemblée communale du 16 décembre 2021 33

Il rappelle que le Conseil communal ne vote pas sur ce point étant donné qu'il demande une délégation de compétence pour la vente de cette parcelle.

Vote : La délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de la parcelle 2047 RF, telle que présentée, est acceptée à l'unanimité.

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

5. Crèche Capucine – modification des statuts



M. Vincent Guillet passe au point 5 de l'ordre du jour – Crèche Capucine – modification des statuts.

Avant de passer à la présentation de la modification de ces statuts, quelqu'un souhaite-il la lecture exhaustive de tous les articles ?

Cela n'étant pas le cas, M. Vincent Guillet passe la parole à M. Pierre-Louis Ruffieux, Conseiller communal, responsable du dicastère Santé, affaires sociales, crèche et accueil familial de jour.

Présentation

La Crèche Capucine est située à Le Mouret, dans le bâtiment de la Paroisse de Praroman. Elle accueille 20 enfants par jour : 8 petits et 12 grands. Avec une prévision de remplissage pour les six prochains mois de 2022 de passé 90 % ce qui dans les faits correspond à une occupation maximum. On occupe 7 personnes équivalent plein temps, 1 responsable administratif et 1 responsable pédagogique.

**ASSOCIATION DE LA CRECHE « CAPUCINE »
Modification des statuts**



- Située à Le Mouret
- Elle accueille 20 enfants par jour.
- Prévision de remplissage pour les 6 premiers mois 2022: 90%
- Personnel:
 - 7 employés équivalent plein temps
 - 1 responsable pédagogique
 - 1 responsable administratif

Assemblée communale du 16 décembre 2021 35

Les changements au niveau des statuts :

Il y a au niveau des organes un organe supplémentaire suite à la mise en place du nouveau règlement MCH2 et de la loi de finance des communes qui est la Commission financière.



ASSOCIATION DE LA CRECHE « CAPUCINE »
Modification des statuts

- **II. ORGANES DE L'ASSOCIATION**
- **Art. 7 Organes (ancien)**
Les organes de l'association sont :
 - a) l'assemblée des délégués
 - b) le comité de direction
- **II. ORGANES DE L'ASSOCIATION**
- **Art. 7 Organes (nouveau)**
Les organes de l'association sont :
 - a) l'assemblée des délégués
 - b) le comité de direction
 - c) la commission financière
 - d) l'organe de révision

Assemblée communale du 16 décembre 2021 36



ASSOCIATION DE LA CRECHE « CAPUCINE »
Modification des statuts

- **Art. 22 Désignation de la commission financière**
La commission financière est élue par l'assemblée des délégués.
- **Art. 23 Membres**
La commission financière se constitue par un minimum de 3 membres.
- **Art. 24 Attributions**
 - ¹ La commission financière vérifie si le budget, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.
 - ² Le comité de direction fournit à la commission financière tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de sa mission.
- **Art. 25 Rémunération**
La rémunération de la commission financière est à comptabiliser dans le compte de fonctionnement de la crèche.

Assemblée communale du 16 décembre 2021 37



ASSOCIATION DE LA CRECHE « CAPUCINE »
Modification des statuts

- **Art. 26 Répartition de l'excédent de charges (ancien)**
- La crèche s'autofinance. Cependant, en cas d'excédent de charges d'exploitation, des avances seront effectuées par les communes.
- Le montant de celles-ci est réparti entre les communes membres en fonction de la population dite légale, selon la dernière ordonnance arrêtée par le Conseil d'Etat. Ces avances ne portent pas intérêt.
- **Art. 31 Répartition des excédents (nouveau)**
En cas de déficit de la crèche, les communes membres se répartissent l'excédent de charges en fonction de la population dite légale, selon la dernière ordonnance arrêtée par le Conseil d'Etat.

Assemblée communale du 16 décembre 2021 38



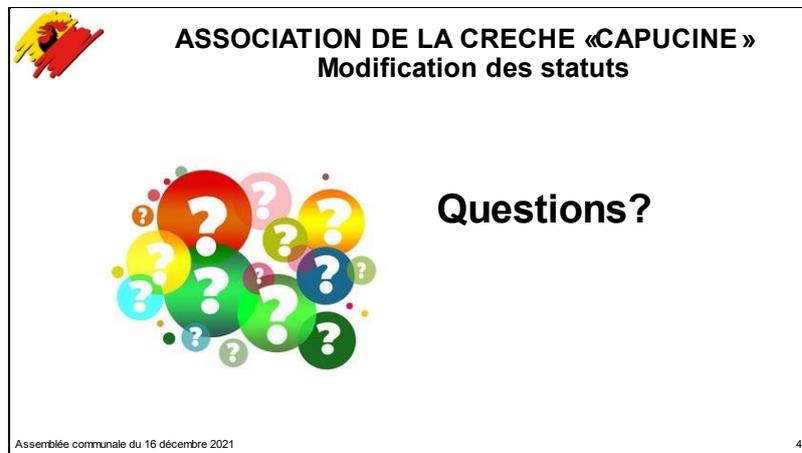
ASSOCIATION DE LA CRECHE « CAPUCINE »
Modification des statuts

- **Préavis du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)**
 - Le projet n'appelle pas de remarque
- **Préavis du Service des Communes (SCom)**
 - Le projet n'appelle pas de remarque
- **Préavis de la commission financière de la crèche Capucine**
 - Positif
- **Validés par l'assemblée des délégués le 3 novembre 2021 .**

Assemblée communale du 16 décembre 2021 39

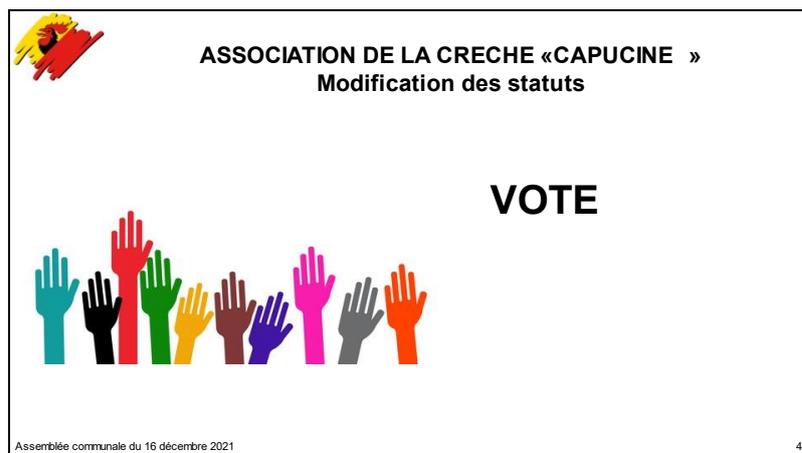
M. Guillet remercie M. Ruffieux pour sa présentation.

La parole est à l'assemblée.



Question : **aucune**

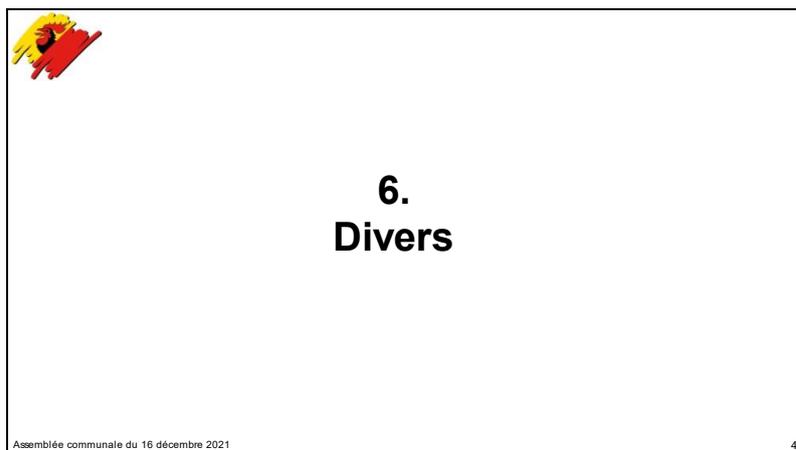
La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.



Vote : **Les modifications des statuts de l'Association de la Crèche Capucine est acceptée à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

6. Divers



M. Vincent Guillet passe au point 6 de l'ordre du jour, les divers.

Le Conseil communal a deux informations à donner aux citoyennes et citoyens :

ETUDE D'UN HOME EN HAUTE-SARINE

EMS Haute Sarine

la parcelle 1067 à Le Mouret

la parcelle 193 à Ependes

Assemblée communale du 16 décembre 2021

43

A ce jour, suite à l'analyse de plusieurs terrains possibles, le groupe de travail a retenu deux sites :

- la parcelle 193 à Ependes
- la parcelle 1067 à Le Mouret.
- Le groupe de travail ne peut pas encore formuler sa proposition finale au comité de Direction du Réseau Santé Sarine (RSS) compte tenu des procédures en cours relatives à l'approbation et au traitement des oppositions des Plan d'aménagement locaux (PAL) respectifs.
- Cette proposition devrait intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2022.

CYCLE D'ORIENTATION DE MARLY

Comme vous avez pu le lire dans la presse, la population de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (Misery-Courtion et Courtepin) devra valider l'investissement de 19'450'000 francs dans les travaux d'assainissement du Cycle d'orientation de Marly, le 13 février prochain, lors d'un référendum financier obligatoire.



Cycle d'Orientation Marly - existant

2021
535 élèves
89 collaborateurs



Assemblée communale du 16 décembre 2021 44

Le CO de Marly accueille plus de 500 élèves. Il a été construit en périodes successives entre 1974 et 2005. Les deux ailes concernées par les travaux ont été édifiées en 1974 et en 1978 et ne répondent plus aux besoins. Les travaux sont prévus de mai 2023 à fin 2026.



Cycle d'Orientation Marly - projet

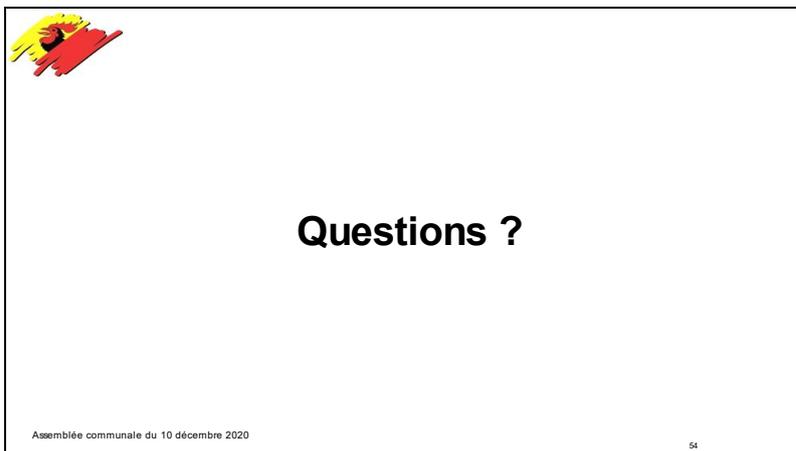
2035
750 élèves
120 collaborateurs



Assemblée communale du 16 décembre 2021 45

Le Conseil communal vous demande d'aller voter et de soutenir cet investissement.

Le Conseil en a terminé avec ses présentations et informations. La parole est à l'assemblée.



Questions :

M. André Frioud a une question au sujet des chemins piétonniers, pour l'entretien et l'aménagement. Il semblerait que certains chemins piétonniers nécessiteraient une amélioration. Il veut parler spécialement du chemin qui mène au Marais (Chemin du Bugnon). Il semblerait que sur ce chemin, à mi parcours, on se trouve face à une entrave due à une différence de niveau pratiquement pas franchissable ou très difficilement de manière autonome pour la mobilité réduite. Il pense qu'il y a une amélioration éventuellement à revoir. Il pense aussi que cet endroit pose quelques problèmes pour le déneigement à cause de cette déformation. En ce qui concerne la largeur de ce chemin, il pense qu'elle pourrait être revue pour pouvoir cheminer avec aisance.

M. Vincent Guillet remercie M. Frioud pour ses remarques. Nous allons aller vérifier sur place pour constater ces différents problèmes et nous étudierons les différentes possibilités pour améliorer ce chemin piétonnier. Le Conseil communal en prend bonne note.

M. Jacques Biemann plusieurs personnes ont gardé leur veste ce soir. Il fait 15° au thermomètre de la halle de gym. Pour ceux qui ont des activités dans la halle de gym, cela fait plusieurs années que c'est un peu le « combat » pour arriver à faire que les choses d'améliorent.

M. Vincent Guillet précise que ce soir la ventilation a été coupée car elle fait beaucoup de bruit mais c'est aussi cette ventilation qui donne de la chaleur. Toutefois, le Conseil communal a effectivement l'idée de rénover cette halle de gym. Cela fait partie du plan financier prévu pour ces prochaines années. Ce problème sera revu à ce moment-là. Les assemblées se déroulent habituellement à la grande salle de l'école mais compte tenu de la situation sanitaire, nous avons dû changer de local.

M. Jacques Biemann revient au problème de température dans la halle lors des activités sportives ; s'il fait trop froid dans la halle de gym, cela accroît aussi le risque de se blesser, principalement lors des matchs.

M. Vincent Guillet confirme que nous allons vérifier l'installation de ventilation et résoudre ce problème.

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet remercie toutes et tous de leur participation à cette assemblée.

L'année 2021 arrive à son terme. Pour notre commune, ce fut une année électorale, avec un nouveau Conseil, mais aussi une nouvelle Députée, Madame Sandra Lepori et un nouveau Député, Monsieur Pierre-Alain Baspt. M. Guillet les félicite vivement pour leurs élections et il leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles fonctions. Comme de tradition et avec grand plaisir, le Conseil prévoit d'organiser une réception en invitant la population à un apéritif pour marquer cette élection. Les informations seront transmises par le biais de L'Indicateur.

L'assemblée félicite ces élus par acclamations.

M. Guillet reprend :

Nous nous approchons des fêtes de fin d'année, cependant, tout le monde ne les aborde pas avec le même enthousiasme et le même état d'esprit, pour cause de maladie, chômage, ou autres événements. Que ces personnes ne perdent pas espoir et qu'elles trouvent la force et le courage qu'une bonne nouvelle arrive enfin.

M. Guillet remercie l'ensemble du corps enseignants, le corps des sapeurs-pompiers du CSPi, les membres des commissions communales et toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin au bon fonctionnement des institutions communales.

Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil pour leur travail et leurs compétences, ainsi qu'à leurs familles qui les soutiennent moralement dans leurs tâches.

Il remercie les collaborateurs et collaboratrices auxiliaires de la commune qui œuvrent à l'administration communale, à l'édilité, à l'accueil extrascolaire, à la déchetterie ou encore à la conciergerie des écoles. Toutes ces personnes font preuve de hautes compétences et d'une grande disponibilité pour le Conseil communal et la population.

Au nom du Conseil communal et en son nom, M. Guillet souhaite à toutes et tous de belles Fêtes de Noël et une Bonne et heureuse Année 2022.

Bonne fin de soirée à tous et une bonne rentrée.

L'assemblée est levée à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Vincent Guillet

